

Zeitschrift: Le pays du dimanche
Herausgeber: Le pays du dimanche
Band: 2 (1899)
Heft: 84

Artikel: Récréations du dimanche
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-248975>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 04.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

travaille 5,000 kilogrammes de graisse par jour, environ.

Quant à la quantité de « beurre margariné » vendu à Paris, elle oscille entre 8,000 et 10,000 kilogrammes par jour.

Qu'on aille dire après cela que le bœuf n'est pas utile : après son travail, sa viande et sa peau, voici qu'il vient concurrencer les produits de la vache et qu'il nous donne du beurre !

JEAN D'ARAULES.

Récréations du dimanche

Solutions aux questions posées dans le N° 82 du *Pays du Dimanche* :

320. ENIGME.

Pain à cacheter.

321. SYNONYMES.

Noblesse oblige.

≠ ul.	—	<i>Aucun.</i>
○ bscur.	—	<i>Sombre.</i>
≠ alancer.	—	<i>Hésiter.</i>
≠ uire.	—	<i>Briller.</i>
≠ pouvante.	—	<i>Frayeur.</i>
≠ ensible.	—	<i>Tendre.</i>
≠ atisfaction.	—	<i>Contentement.</i>
≠ ffacer.	—	<i>Rayer.</i>
○ pter.	—	<i>Chosir.</i>
≠ ut.	—	<i>Terme.</i>
≠ angue.	—	<i>Dialecte.</i>
— dée.	—	<i>Pensée.</i>
≠ ager.	—	<i>Parier.</i>
≠ mule.	—	<i>Rival.</i>

322. MOYENS MNEMONIQUES.

C I D. — T. C.

Les Trois Ordres de l'Architecture grecque : *Dorique, Ionique, Corinthien.*

Les deux Ordres complémentaires romains : *Toscan, Composite.*

323. MOTS EN CROIX.

A
R
P L I N E
S
T
O
T
E

Ont envoyé des *Solutions complètes* : MM. M^{lle} Cécile Boucon au Noirmont.

Ont envoyé des *Solutions partielles* : MM. Une rêveuse à Boncourt ; Colombe fidèle à Boncourt ; Les deux commis du Chat botté à Biene ; Oiseau bleu à Boncourt ; Mané, Tehécel Pharès à Boncourt ; Ad. Perlet à Berne ; In osé da Deri tchi Blin Saignelégier ; L'amie d'une marchande de ficelle à Réclère ; Ai trouvé 1 vieux coucou à Ferrette ; G. Trouvé à Rocourt ; Marie la blonde à la Villa des fleurs à Porrentruy.

328. ENIGME.

Des humains je suis l'éternelle ennemie.
Je me repais de sang et je trouve la vie
Dans les bras de celui qui cherche ma mort.

329. COQUILLES AMUSANTES.

- N° 1. — Qui rit trop le trouve bien.
N° 2. — Il a parié deux de ses billes.
N° 3. — Quand l'anguille est mordue, elle ne sort plus.
N° 4. — Il faut mordre le singe avant de le lécher.
N° 5. Deux sinistres, Sardine et Turbot.

330. LANGAGE FRANÇAIS.

Quelle est l'origine et quel est le sens de cette locution :

C'est une clef dans une maison ?

331. TRIANGLE.

- X X X X X X X 1. — Premier descend d'un Hun.
X X X X X X 2. — Second est deux fois un.
X X X X X 3. — Trois, pardon des injures.
X X X X 4. — Quatre sert aux fritures.
X X X 5. — Trois-quarts de Muse après.
X X 6. — Puiston des gammes pures.
X 7. — Sept est muet exprès.

Envoyer les solutions jusqu'au mardi soir, 22 août courant.

LETTRE PATOISE

Dà la côte de mai.

Ai y avay dains le temps ai S. in bon tiurié qu'ainmay les dgens ai pe achi les bêtes. El avait po tot béteille enne dizaine de dgerennes, les pu belles di Va, qu'ainvin tchétiun louete nom. Comme ai n'avai pe d'âtre bête dains son étale que ces pores dgerennes, el airait bin voidgeay in poë s'el avay aichebin fay des uës ; el aitcheté in peté fonat à pétrole po botay en l'étale po teni cte petète famille à tchá, poche qu'ai n'ainmait pe les voi grulay de frais à moitan de l'euvaie. Le premiè djo que fonctionné son nové fona, note bon tiurié était absent ; tiain qu'ai rentré lai vâpray, el allé voi comment les dgerennes se trovint de son nové système, s'el éint content. El entré dains l'étale, tiudaint trovay son peté monde to rédjôéyi ; Ailairme ! Ai ne voit pu ran ! ai n'ô pu ran ! Qu'à-ce ai dire ? El aipeule : « Tiaitrine ! Tiaitrine ! Veni vouère ». Lai tieugenière airrive tot ésiouésiay. « Poquoi ai vos franmay lai lade ? dié le tiurié ? — I de l'ay pe franmay : ce n'à pe moi, répondgé lai servante. Le tiurie aivance ay taton contre lai fenètre po euvri lai lade. Main tiain lai fenètre feut euvri, enne noire fermière, che épasse qu'an airait poyu lai copay aivô in couté, s'échaippé de lai fenètre, car lai lade n'était pe franme. « Quel aiffaire ! Eh ! mes pous dgerennes, vò à-ce que vos êtes ? » Ai raivisay de tote les sens, sain ran voi. Tiain lai fermière feut in pô dissipay, ai remairtié to ses petètes bétattes blotti dô in véyé adgé que se trovait li. Main, ç'à drôle, el aint mitenaint to lai mainme couleur, ai sont tôte noires comme des raychetué. Le bon tiurié voyé les pare feu de ci care, main ai se lancennent tot enne aipré

l'âtre, contre lai fenètre po allay réchepiray l'air pur. Lai servante ravoète dain le nitie : ai y avait sept uës, tot des nois. Elle dié en son maître : « Qué détrasse el aint aivu, ces pores bêtes ! ravoëtié voi, chire, el aint fait des uës to nois, ç'à lai première fois dà qu'nos les ain que çoli ios airrive. » To çoli ce n'était inco ran, main ç'à que lai tieugenière, tiain elle voyé que les uës en se biantchéhaint y noichin les doigts elle flanqué in bon savon en son maître : « Vos voites mitenaint chire, vo vlay tot saivoi ! Aivo to vos nouvelles sciences, vòs airin inco poyu étô-fay to nòs dgerennes. Fote min cte breuyerie de fonat feu de ci. Ai yé longtemps qu'i vòs le dit, vò ne vlay ran écoutay. Se vòs fesin vò te travaille, ai pe moi le minne, el adrait bin meutclie nos po tot. I en seu mitenaint ponentayié les dgerennes, les uës, lai fenètre, tot, tot çoli ai cåse de ste pøgeon de fona ! Nos ain maindgié des uës d'vaint aivoy ste putte mécanique, ai pe se Duë veut que nos en vlan inco maindgié sance. » — Le bon tiurié compregné lai leçon ; ai rentré to capou dains sai tchambre en regrettaint l'airdgent qu'el avay vâguay po réchâday ses dgerennes. Po le fonat, lai Tiaitrine le flanqué dains in càre vou en l'peut inco admiray adjedheu. An ne l'on pu railumay dà don, ai pe les dgerennes n'aint djemai réclamay.

Stu que n'à pe de bôs.

Publications officielles

Examens de droit. — Les candidats qui se proposent de subir dans le courant de l'automne leur examen théorique ou pratique en obtention du diplôme de notaire, sont invités à faire parvenir à la Direction de la justice leur demande d'accès accompagnée des pièces voulues, etc. jusqu'au 26 août 1899.

Convocations d'assemblées.

Chevenez-Courtedoux. — Le 13 à midi, assemblée paroissiale pour ratifier une décision du conseil, nommer un conseiller.

Courchavon. — Le 13 à 2 h. pour discuter le règlement du cimetière, statuer sur une demande pour atterrir des fontaines.

Courgenay-Cornol. — Assemblée paroissiale le 13 à 1 h. pour entendre le rapport des vérificateurs, nommer deux conseillers.

Lajoux. — Le lundi 14 à 2 h. pour nommer un conseiller, vendre du terrain, etc.

Noirmont. — Le 13 après l'office, pour nommer une commission, s'occuper de la révision du règlement.

Cote de l'argent

du 9 août 1899

Argent fin en grenailles. fr. 106. 50 le kilo.

Argent fin laminé, devant servir de base pour le calcul des titres de l'argent des boîtes de montres . . . fr. 108. 50 le kilo.